

exactement articulée. Procédant par voie d'exclusion, il a peu enrichi la langue et l'a trop épurée.

Vaugelas, qui réglementa la prose comme Malherbe la poésie, reconnaît cependant l'usage comme autorité souveraine. L'*usage* a un faux air de suffrage universel; mais on s'aperçoit bientôt qu'il en est de ce mot, comme de celui de *consentement universel* en philosophie, comme de celui de *assentiment du peuple* en politique. Il faut obéir à l'usage, à la loi : on en tombe d'accord; mais qui la fera? Ici l'on se divise, l'on se jette dans la distinction du bon et du mauvais usage. On s'arroge de présumer l'usage ou de le constater, et le droit de le former, reconnu à tous en général, on le refuse dans l'occasion à chacun en particulier; on ne recueille que les voix amies, et l'on enferme le vote dans le cercle de ceux dont le suffrage favorable est connu d'avance. Ainsi fait Vaugelas. Suivant lui, la cour et les bons auteurs forment l'usage : la cour, dont il est l'arbitre; les bons auteurs, ceux qu'il reconnaît pour tels. Il ne fait pas mention de la ville ni du peuple.

Je sais que le peuple n'est pas toujours un bon guide et qu'on ne doit pas le suivre partout : s'il faut étendre logiquement le sens d'un mot, le détourner délicatement, ne demandez rien à l'usage qui prend bien des corruptions sous son égide. Mais quoique le peuple s'égare souvent, on ne peut cependant rien faire sans lui : son initiative est quelquefois funeste; sa sanction est toujours d'une nécessité rigoureuse. S'il manque d'un mot, si un mot lui devient inutile, il le fait, l'apprend ou l'oublie naturellement et à propos; et c'est ici que l'empire de l'usage commun ne peut être contesté et qu'il est légitime, car la foule a un instinct sûr et ne se trompe pas sur ses besoins.

De la langue ainsi tamisée fut donc rejeté tout ce qui était antique ou populaire. A ce double titre les proverbes restè-